AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C0532
FR0010209809-FS0172

10 mars 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 mars 2021, la société par actions simplifiée Circus Casino France[1] (37-39 boulevard Murat, 75016 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 mars 2021, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS et détenir 301 518 actions SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS représentant autant de droits de vote, soit 5,92% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SOCIETE FRANCAISE DE CASINOS hors marché.

[1] Contrôlée par la société Ardent Finance SA, laquelle n'est pas contrôlée.
[2] Sur la base d'un capital composé de 5 092 470 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.